



## Conduite d'un véhicule + alcoolémie au volant

Par **levantord**, le **05/05/2012** à **12:58**

Bonjour,

Je suis actuellement en conduite supervisée. La semaine dernière, je conduisais avec mon tuteur et nous nous sommes fait contrôlés. J'étais positive au contrôle d'alcoolémie et mon tuteur aussi.

C'était moi qui était au volant lors du contrôle.

Nous avons été conduit au poste de gendarmerie pour un second test. J'étais à 0,37g et lui à 0,30g (Air).

Les gendarmes m'ont expliqué que je paierais une amende de 90€ sans retraits de points. Mon tuteur, quant à lui aurait un retrait de 6points sur son permis.

Je viens de recevoir l'avis de contravention et je dois payer effectivement 90€ d'amende. En revanche, il est aussi écrit que l'infraction entraînerait un retrait de points du permis de conduire.

Que dois-je comprendre sachant qu'aux moments des faits je n'étais qu'en conduite supervisée ?

Merci de votre retour.

Bien cordialement

Par **Tisuisse**, le **05/05/2012** à **22:51**

Bonjour,

Les avis de contravention que vous avez reçu tous les 2 comportent maintenant une mention comme quoi "le conducteur est informé que son infraction est susceptible d'entraîner un retrait de points". C'est tout.

De ce fait, en ce qui vous concerne, n'ayant pas de permis, puisque vous étiez en conduite supervisée, vous ne perdrez pas de points. Par contre, votre tuteur perdra ses 6 points. Je dois vous dire que, même si votre tuteur avait eu un contrôle négatif, il perdait quand même ses 6 points puisqu'il vous a laissé conduire alors que vous étiez sous alcool.